

## **UNE FONDATION, POURQUOI ?**

En créant sa Fondation d'entreprise en 2008, Eiffage, 3e groupe français du BTP, s'est doté d'un outil permettant de soutenir des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire et œuvre dans le cadre de sa responsabilité sociale pour que notre avenir se construise collectivement et solidairement.

**Vous êtes salarié ou retraité du Groupe EIFFAGE et bénévole dans une structure à vocation sociale dans le champ de l'insertion sociale/professionnelle ou la préservation de l'environnement, vous pouvez soumettre un projet à la fondation.**

## **ETAPES DE L'ETUDE DES DOSSIERS**

### **1ERE ETAPE : UNE PREMIERE SELECTION SUR DOSSIER**

Les dossiers de demande de subvention sont transmis à la Fondation par le salarié ou retraités, sans oublier de joindre la copie des statuts, la déclaration au Journal Officiel, le dernier rapport d'activité, bilans et comptes de résultat des 3 dernières années, le budget prévisionnel de l'association pour l'année en cours et le budget prévisionnel du projet.

L'équipe de la Fondation réalise un premier tri des dossiers, en fonction des critères de sélection (voir ci-dessous). Vous serez tenu informé de la suite donnée à votre dossier. Si besoin, la Fondation demandera des informations complémentaires, au salarié/retraité « parrain » et/ou à l'association.

### **2EME ETAPE : LA RENCONTRE AVEC LE PORTEUR DU PROJET**

L'équipe de la Fondation rencontre le porteur de projet et le parrain sur le lieu de l'activité.

Ce premier rendez-vous permet de valider la viabilité du projet et d'imaginer les collaborations possibles en fonction des besoins.

### **3EME ETAPE : LA PRESENTATION AU COMITE DE SELECTION**

Une synthèse du projet est transmise au Comité de Sélection.

Celui-ci se réunit tous les trois mois afin de décider de l'attribution des subventions.

Certains projets sont acceptés d'emblée, d'autres sous conditions ou assortis de conseils.

Ce Comité est composé d'une quinzaine de personnes : les membres du Conseil d'Administration (dont 4 experts externes), les DRH, RRH ou Responsables Innovation Sociale des différentes branches du Groupe.

### **4EME ETAPE : LA MISE EN PLACE DES PARTENARIATS**

Si la subvention est accordée par le Comité de Sélection, une convention de partenariat tripartite est signée entre le représentant de la structure aidée, le salarié/retraité parrain et la Fondation. La convention précise l'aide financière apportée et les engagements respectifs de chacun.

## CRITERES DE SELECTION

La Fondation soutiendra plutôt des projets répondant aux critères suivants :

- **Objectifs du projet** : Les initiatives retenues favorisent l'insertion professionnelle ou sociale, de personnes en situation d'exclusion et/ou la préservation de l'environnement.
  
- **Localisation** : Les projets se déroulent dans un pays où Eiffage a une **présence permanente** afin que ceux-ci puissent être correctement suivis ; France métropolitaine et DOM-TOM, **Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Sénégal.**
  
- **Implication d'un ou plusieurs salarié(s) ou retraité(s) du Groupe** : Celui qui présente le projet est impliqué personnellement et activement dans l'association.
  
- **La structure porteuse** : L'association ou l'entreprise qui développe le projet a une véritable vocation d'utilité sociale, une forte dimension solidaire.
  
- **Pertinence et pérennité** : Le Comité de Sélection est attentif à la diversité des partenaires, la clarté et la cohérence des projets, leur faisabilité, leur caractère innovant et leur exemplarité.
  
- **Type de soutien** : La Fondation EIFFAGE intervient en finançant prioritairement de l'investissement et de façon ponctuelle. La Fondation ne pourra pas mobiliser du mécénat de compétences (soutien humain aux projets sur le temps de travail).
  
- **N'entrent pas dans l'objet de la fondation les projets :**
  - sans caractère social, à but lucratif
  - purement culturels, sportifs
  - ayant trait à la santé
  - visant la préservation d'un patrimoine appartenant à un particulier
  - personnels, portés par une personne physique ayant un bénéficiaire unique

### **1 - Quel est votre projet ?**

Description synthétique de la structure porteuse (objectifs, historique, réalisations)  
Description du projet présenté (objectifs qualitatifs et quantitatifs, publics ciblés)

### **2 - Quels sont le(s) salarié(s) ou retraité(s) d'EIFFAGE à l'initiative de la présentation du projet appelé(s) parrain(s) ?**

Nom - fonction - âge - adresse - branche d'appartenance (si actif)

### **3 - En quoi les parrains sont-ils impliqués dans le projet ?**

Rôle et raison de cette implication

**4 - Avec qui réalisez-vous votre projet ?**

**Personnes, collectivités, organismes, associations, partenaires, établissements**

Qui ?

Pourquoi ?

Comment y participent-ils ?

**5 - Localisation géographique du projet ?**

**6 - Délai de réalisation et calendrier / Etat d'avancement du projet à ce jour**

### **7 - Budget prévisionnel**

Montant total / Montant demandé à la Fondation / Origine des fonds alloués (hors Fondation EIFFAGE) au projet et échéancier de leur disponibilité

Détail (recettes et dépenses) :

### **8 - Quelles sont les conditions pour que votre projet réussisse ?**

### **9 - Quels sont les risques d'échec que vous avez identifiés ?**



**10 - Votre projet peut-il est reproduit ailleurs ?**

**11 - En quoi votre projet contribue-t-il à construire un monde partagé dans un esprit de solidarité ?**

P.J. : Associations ou entreprises : copie des statuts, déclaration au Journal Officiel, rapport moral et financier des deux dernières années et budget prévisionnel de l'année en cours

Date de dépôt de projet auprès de la Fondation :

Coordonnées du Parrain  
du projet (NOM / Prénom) :

Téléphone et/ou e-mail :

Coordonnées de l'association  
ou structure porteuse du projet (NOM / Tél) :